

Brexit, J-50 : Sommes-nous prêts ?

Le secteur agricole et agroalimentaire très inquiet
pour l'avenir des relations commerciales
entre la France et le Royaume-Uni

Mardi 10 novembre 2020

A 50 jours du Brexit, les inquiétudes de fond ne sont pas réglées et de nombreux doutes persistent. Les organisations du monde agricole et agroalimentaire alertent les pouvoirs publics sur deux mesures indispensables et invitent vivement les opérateurs à se préparer à de nombreux changements.

Avec ou sans accord, le Brexit aura lieu le 1er janvier 2021 et aggravera encore les répercussions de la crise de la Covid-19 sur les secteurs agricole et agroalimentaire.

Depuis deux ans, les opérateurs du secteur agroalimentaire et d'autres acteurs impliqués, notamment des transports, se préparent à encaisser le choc du départ du Royaume-Uni de l'Union européenne. Mais là où nous avons besoin de prévisibilité, nous ne trouvons qu'incertitude et manque de clarté concernant la gestion des exportations à partir du 1er janvier 2021.

À quelques jours d'une hypothétique fin des négociations, nous formulons deux demandes essentielles aux pouvoirs publics :

- Afin de prévenir de possibles distorsions de concurrence, nous exhortons les négociateurs à tout faire pour s'accorder sur un futur accord commercial qui soutienne les exploitations agricoles, les entreprises et l'emploi, et contribue à protéger les flux commerciaux entre la France et le Royaume-Uni. La ligne rouge européenne du maintien de règles du jeu équitables entre l'UE et le Royaume-Uni, et le respect de l'intégrité du marché unique ne peut être franchie. Si la Secrétaire d'Etat britannique au Commerce international, Mme. Truss, accepte d'importer des produits américains aux normes sanitaires inférieures aux nôtres, comme le poulet au chlore et le bœuf aux hormones, les produits agroalimentaires qui entrent sur le marché européen devront respecter l'ensemble des normes de production européennes : ni les consommateurs, ni les producteurs ne pourraient comprendre qu'il en soit autrement !
- Nous appelons également, étant donné les difficultés imminentes, à ce que la réserve d'ajustement pour le Brexit, dotée de 5 milliards d'euros, soit mise à disposition du secteur agro-alimentaire dès le 1^{er} janvier, puisqu'il s'agit de l'un des secteurs les plus durement touchés par les répercussions du Brexit.

Avec ou sans accord, des formalités douanières seront mises en place dans 50 jours. Les exportateurs français devront effectuer une déclaration en douane à chaque expédition. Nous incitons donc vivement les entreprises à se préparer :

- En réalisant un autodiagnostic complet de leurs flux ;
- En consultant le Guide Douanier mis à jour par la DGDDI ;
- En regardant régulièrement le site brexit.gouv.fr ;
- En étudiant le « Border Operating Model » publié par le gouvernement britannique qui détaille en partie les formalités sanitaires et phytosanitaires qui vont progressivement être mises en œuvre pour un certain nombre de marchandises (certains produits d'origine animale et végétale, alimentation animale, animaux vivants).

« La France est le 3e fournisseur et le 2e client du Royaume-Uni, ce qui nous place comme des partenaires agricoles et alimentaires majeurs. L'ANIA, La Coopération Agricole et la FNSEA sont mobilisées aux côtés des pouvoirs publics pour que les entreprises se préparent malgré les nombreuses inconnues qui persistent : toutes les entreprises doivent se mobiliser. Il est important que la négociation en cours apporte les conditions nécessaires d'une concurrence loyale dès la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et pour les années à venir. », ont souligné **Richard Girardot**, Président de l'ANIA ; **Dominique Chargé**, Président de La Coopération Agricole ; **Christiane Lambert**, Présidente de la FNSEA.

A propos de La Coopération Agricole

La Coopération Agricole est la représentation unifiée des 2300 entreprises coopératives, qui jouent un rôle majeur et incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agroindustrielle française. Les coopératives qui sont à 93% des TPE-PME, participent activement aux dynamiques économique et sociale de l'ensemble des territoires français, représentent 40% de l'agroalimentaire du pays, réunissent 3 agriculteurs sur 4 et comptent 190 000 salariés (filiales incluses). Pour en savoir plus : www.lacooperationagricole.coop

Contact presse : Guillaume Le Hoan – 07 62 68 33 63 - glehoan@lacoopagri.coop

A propos de l'ANIA

L'Association Nationale des Industries Alimentaires rassemble 32 syndicats métiers et 15 associations régionales, représentatives des 17 723 entreprises alimentaires de France. L'agroalimentaire est le 1er secteur économique français avec un chiffre d'affaires de 180 milliards d'euros et le premier employeur industriel avec 427 594 salariés. L'ANIA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'alimentation.

Pour en savoir plus : www.ania.net

Contact presse : Sophie Ionascu – 06 81 17 94 60 – sionascu@ania.net

A propos de la FNSEA

Fondée en 1946, la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), premier syndicat agricole français, rassemble l'ensemble des productions de toutes les régions. Avec 31 associations spécialisées (céréales, lait, viandes, fruits et légumes, etc.) et plus de 212 000 adhérents, elle se bat pour accompagner les paysans Français dans leurs projets et trouver des solutions à leurs difficultés quelle que soit la taille de leur exploitation, leur mode de production, leurs signes de qualité ou circuits de commercialisation (circuits courts, restauration, exportation...).

Pour en savoir plus : www.fnsea.fr

Contact presse : Marion Fournier - 07 60 29 56 17- marion.fournier@reseaufnsea.fr